

CIO Lyon Ouest

3 square Averroès

69009 LYON

Tel: 04.78.47.82.47

Collège Jean Charcot

APRES LA 3^e



Année 2017/2018

Les études après la 3^e

2

Bac général

Bac technologique

Bac professionnel

CAP



Voie générale et technologique

Voie professionnelle

Classe de 3^e

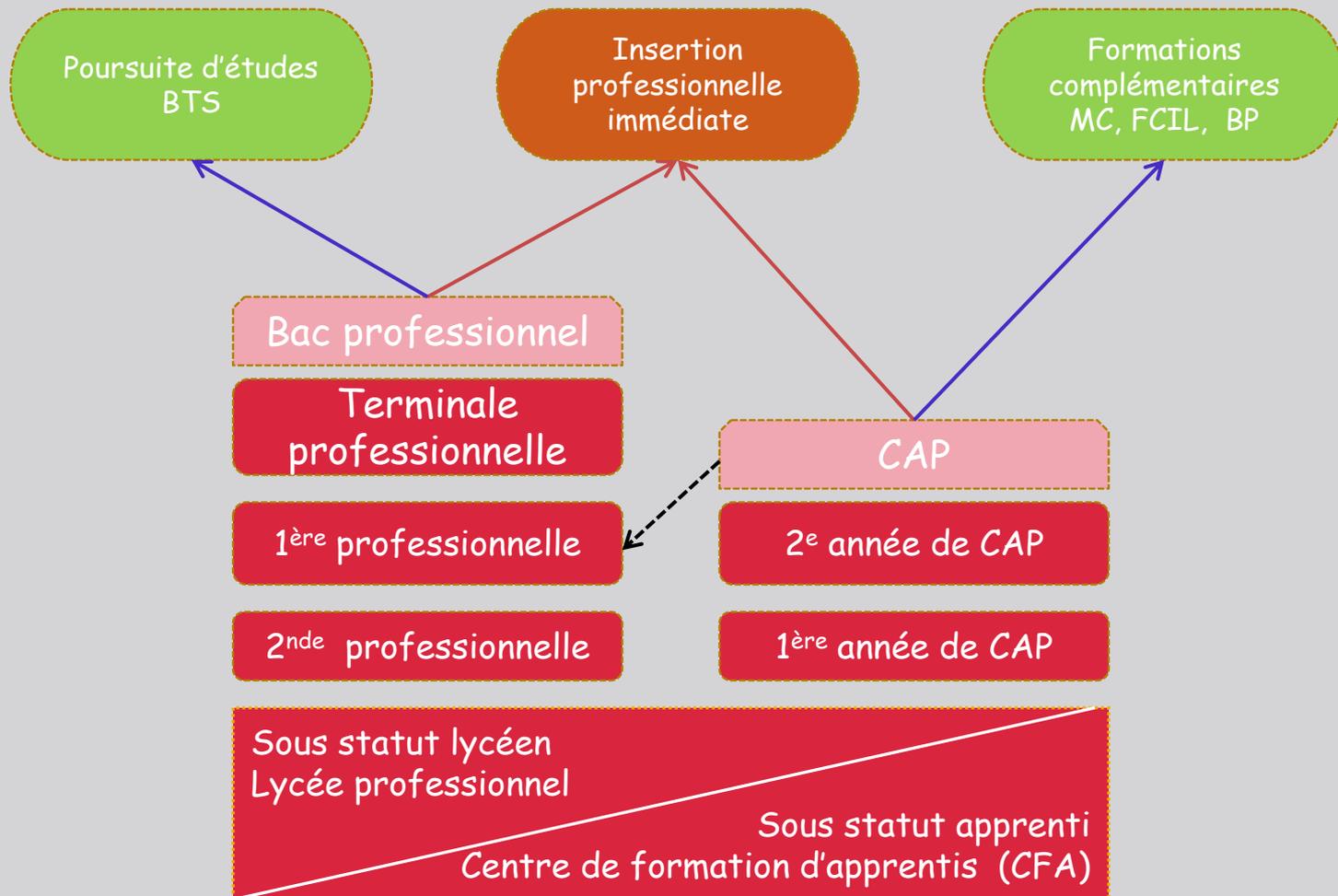
Bac général, technologique ou Professionnel

3

- 3 types de baccalauréat
 - 3 façons d'étudier
 - 3 façons de vivre l'école
 - 3 façons d'être élève
- Choisir le baccalauréat que l'on va préparer en fonction de l'élève que l'on est

1) La voie professionnelle

4



Lycée professionnel ou CFA ?

5

En lycée pro (LP)

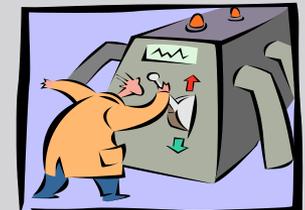
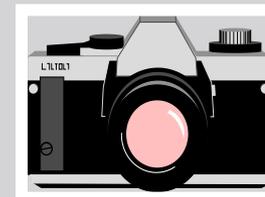
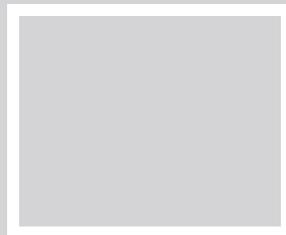
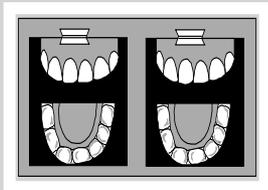
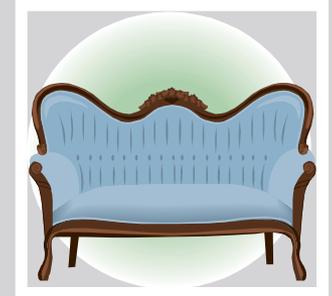
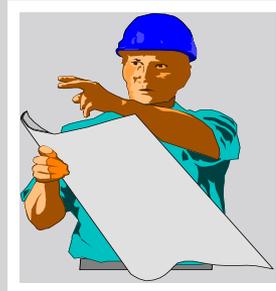
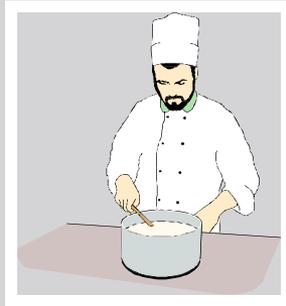
- Elève, statut scolaire
- 12 à 22 semaines de stage réparties sur 2 ou 3 ans
- Vacances scolaires
- Pas de salaire

En centre de formation d'apprentis (CFA)

- Apprenti, statut salarié
- Une alternance entre des périodes en entreprise et des cours en CFA
- Congés payés (5 semaines/an)
- Salaire (25 à 75 % du SMIC en fonction de l'âge et du diplôme préparé)

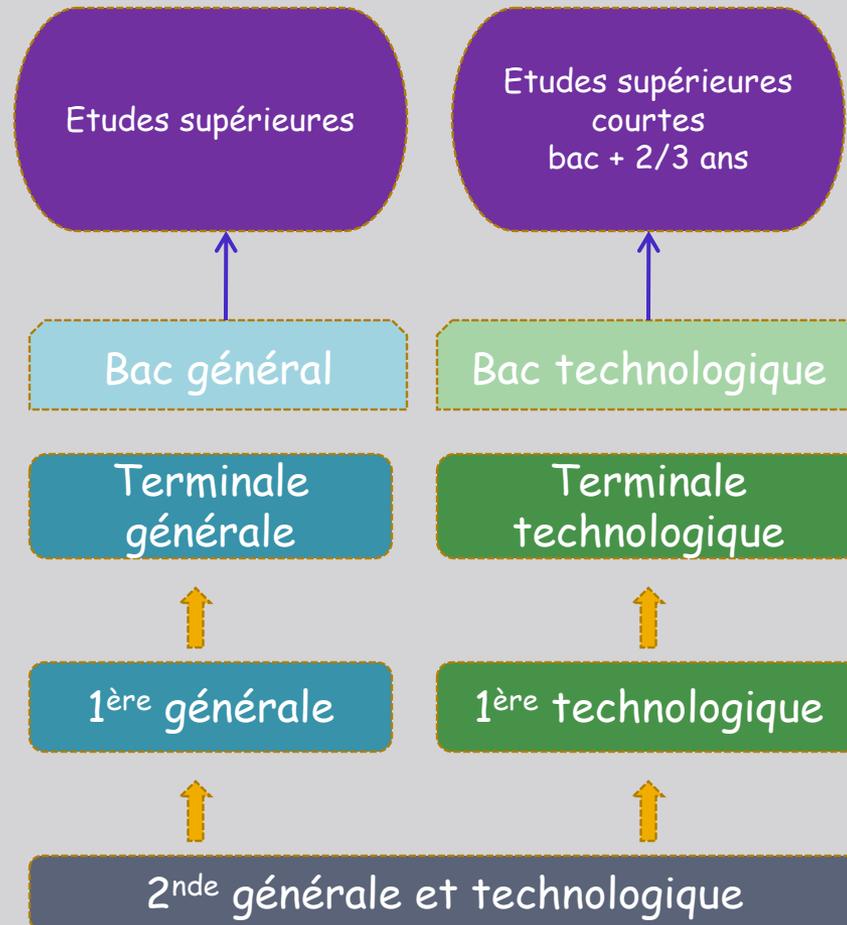
Des CAP et des bacs pro pour tous les goûts!

6



2) La voie générale et technologique

8



La 2nde générale et technologique

9

- Une classe de détermination
- 8 enseignements communs + 2h d'accompagnement personnalisé
- 2 enseignements d'exploration:
 - Un enseignement d'économie au choix parmi:
 - Principes fondamentaux de l'économie et la gestion
 - Sciences économiques et sociales
 - Un autre enseignement, au choix parmi les 14 proposés

Le 2^e enseignement d'exploration au choix, parmi:

10

- Biotechnologies (1h30)
- Création et activités artistiques (arts visuels ou arts du son ou arts du spectacle ou patrimoines) (1h30)
- Création et innovation technologiques (1h30)
- Ecologie, agronomie, territoire et développement durable (3h)
- Informatique et création numérique (1h30)
- LV3 étrangère ou régionale (3h)
- Langues et cultures de l'Antiquité : latin ou grec (3h)
- Littérature et société (1h30)
- Méthodes et pratiques scientifiques (1h30)
- Santé et social (1h30)
- Sciences de l'ingénieur (1h30)
- Sciences et laboratoire (1h30)
- Sciences économiques et sociales (1h30)
- Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion (1h30)

En 2^{nde} GT : Choix de la série de bac

11

Bac général

STMG

STI2D

STL

STAV

ST2S

Voie générale

Voie technologique

2^{nde} générale et technologique



Les bacs technologiques STHR, TMD et STD2A ont un recrutement particulier qui implique de faire un choix dès la classe de 3^e !

5 bacs technologiques accessibles après la 2nde GT

12

STAV
Sciences et technologies
de l'agronomie et du
vivant



ST2S
Sciences et technologies
de la santé et du social

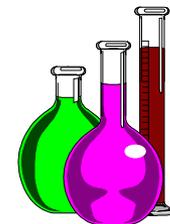
STMG
Sciences et technologies
du management et de la
gestion



STI2D
Sciences et technologies
de l'industrie et du
développement durable



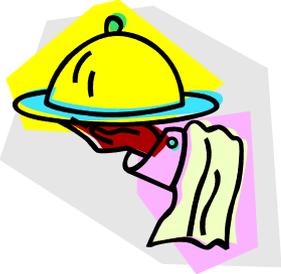
STL
Sciences et technologies
de laboratoire



3 bacs technologiques à recrutement particulier

13

STHR



TMD
Techniques de la
musique et de la danse



STD2A
Sciences et technologies
du design
et des arts appliqués



- STHR et TMD: accessibles uniquement à partir d'une 2^{nde} spécifique
- STD2A: il est nécessaire d'avoir suivi une 2^{nde} GT avec l'enseignement d'exploration «Création et culture design» pour avoir une chance d'intégrer une 1^{ère} STD2A.

Une seule série de bac général en 2021

14

En Première : un socle commun (16h) et trois disciplines de spécialité (12h au total) ainsi que 1h30 d'orientation (et éventuellement un enseignement facultatif)

En Terminale : un socle commun (15h30) et deux disciplines de spécialité (12h au total) ainsi que 1h30 d'orientation (et éventuellement un voire deux enseignements facultatifs)

Le calendrier de l'orientation

15

1) 1^{er} trimestre (de septembre à décembre):

- Temps de la réflexion

2) 2^e trimestre (de janvier à mars):

- Vœux provisoires

2) 3^e trimestre (d'avril à juin):

- Vœux définitifs

3^e trimestre: Vœux définitifs

17

- Avril à Mai:

Fiche de dialogue :

La famille indique un ou plusieurs souhait(s) définitif(s) d'orientation sur la « fiche de dialogue » (1^{ère} année de CAP ou 2nd professionnelle ou 2nd GT).

Fiche préparatoire à l'affectation :

Elle remplit également une « fiche préparatoire à l'affectation » (5 vœux maximum) où elle renseigne: les formations demandées et les établissements de formation souhaités.



: un vœu = une formation dans un établissement

Fiche préparatoire à l'affectation - Affelnet Lycée

Académie
LYON

A compléter **obligatoirement** par tous les candidats avant toute saisie des vœux dans Affelnet Lycée.
Important : avant de compléter cette fiche, consulter la notice explicative (annexe 4.1)

Élève : N° Identifiant National Élève : _____

(NE : identifiant scolaire pour les élèves des collèges, lycées et lycées professionnels publics et privés sous contrat)

Nom : _____ Prénom : _____ Classe : _____

Date de naissance : / / LV1 : _____ LV2 : _____

Nom et prénom du représentant légal 1 : _____

Lien de parenté avec l'élève : Mère Père Tuteur Autre, précisez : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone : _____

Nom et prénom du représentant légal 2 : _____

Lien de parenté avec l'élève : Mère Père Tuteur Autre, précisez : _____

Adresse (si différente du représentant légal 1) : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone : _____

Code zone géographique (en lien avec le domicile d'un des responsables légaux) : _____

Boursier : Oui Non

Établissement d'origine : Public Privé sous contrat Privé hors contrat

Scolarité actuelle 3^e générale 3^e prépe-pro 3^e BEGPA DIMA

2nd GT 2nd pro 1^{re} année CAP

DARP Dispositif MLDS Autre, précisez : _____

Code établissement : _____ Cahier de l'établissement : _____

Vœux formulés par le candidat, à classer par ordre de préférence

Ordre des vœux	Type de vœu : 1 ^{re} année CAP / 2 nd pro / 2 nd GT 1 ^{re} techno / 1 ^{re} pro passerelle*	Spécialité, série ou enseignements d'exploration	Établissement demandé	Commune	Code vœu (à compléter par l'établissement)
1					
2					
3					
4					
5					

* 2 vœux maximum en 1^{re} pro passerelle

Dossier déposé pour la commission académique traitant des situations médicales particulières et du handicap

Oui Non

En application de la loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et du décret n° 2017-200 du 14 mars 2017, l'élève et ses représentants légaux sont informés des éléments suivants :

Cette fiche est à compléter par l'élève et ses représentants légaux. Elle sert de support à la saisie des vœux par l'établissement d'origine dans l'application Affelnet Lycée. Le ministère de l'Éducation nationale est responsable de l'application Affelnet Lycée. Cette application a pour finalité de faciliter la gestion de l'affectation des élèves dans les classes de seconde générale et technologique, de seconde professionnelle, de première année de CAP, de première technologique et de première professionnelle, par le biais d'un algorithme. Elle a également une finalité statistique. Les services gestionnaires de l'affectation de la DSDEN et du rectorat, l'établissement d'accueil dans lequel sera prononcée l'affectation et l'établissement d'origine ou le CIO figurent parmi les destinataires de ces données. Les personnes titulaires du ministère sont destinataires des données statistiques. L'élève et ses représentants légaux peuvent exercer leurs droits d'accès et de rectification des données auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale du département de scolarisation (représentant du ministère de l'Éducation nationale). Les données recueillies sont conservées dans une base active pendant une durée d'un an, puis sont versées dans une base d'archives immédiate pour une durée d'un an supplémentaire, sauf dans l'hypothèse où un recours administratif ou contentieux serait formé, nécessitant leur conservation jusqu'à l'issue de la procédure.

Date et signature du représentant légal 1 : _____

Date et signature du représentant légal 2 : _____

3^e trimestre: Vœux définitifs

19

• Juin:

Le conseil de classe du 3^e trimestre formule une proposition d'orientation sur la base des souhaits d'orientation définitifs formulés par la famille:

- Si elle correspond à la demande de la famille, celle-ci devient décision d'orientation;
- Si elle est différente, le chef d'établissement propose un entretien à l'issue duquel il prend une décision d'orientation définitive.

➤ Si le désaccord persiste après cet entretien, la famille dispose d'un délai de 3 jours pour contester la décision auprès d'une commission d'appel.



Attention: orientation ≠ affectation !

Questions - réponses

20

1) Un élève de 3^e peut-il aller dans le lycée de son choix?

Elève candidat à une 2^{nde} pro ou une 1^{ère} année de CAP en lycée professionnel

21

Il n'y a pas de sectorisation, il peut demander le lycée professionnel de son choix en fonction des spécialités professionnelles proposées qui l'intéressent.



Certaines spécialités étant très demandées, il est important de formuler 5 vœux pour s'assurer une place à la rentrée.

Exemple: Bac pro ASSP au lycée J. Lurcat (Lyon)

➤ En 2016, 116 demandes en vœu 1 pour 30 places!

Elève candidat à une 2^{nde} G et T:

22

Il est vivement conseillé de formuler des vœux dans chaque lycée de secteur:

Lycée de secteur	1	2
Collège Jean Charcot	Lycée St Just (Lyon 5 ^e)	Lycée E.Branly (Lyon 5 ^e)

Questions - réponses

23

2) Comment un élève doit-il s'y prendre pour se former en apprentissage?

Elève candidat à une 2^{nde} pro ou une 1^{ère} année de CAP en apprentissage

24

L'entrée en apprentissage est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage et la recherche de ce contrat relève d'une démarche autonome de l'enfant et de sa famille. Une aide peut être apportée par les CFA lorsque la famille formule un vœu d'apprentissage.



Par précaution, l'élève a tout intérêt, en parallèle, à formuler des vœux pour une formation en lycée professionnel.

Questions - réponses

25

3) Comment un élève peut-il poser sa candidature pour un établissement privé?

Elève candidat à une formation dans un établissement privé

26

C'est une démarche personnelle que la famille doit effectuer auprès de l'établissement.

L'affectation

27

- A partir du 29 juin, l'élève reçoit une notification d'affectation en lycée lui indiquant dans quel établissement la DSDEN lui a attribué une place.



L'affectation n'équivaut pas à une inscription!

- Après réception de cette notification d'affectation, l'élève et sa famille doivent impérativement procéder à son inscription dans le lycée indiqué.

Les critères d'affectation

28

- L'affectation résulte d'une procédure informatisée qui prend en compte différents critères.

Deux critères sont liés au candidat :

❖ **Evaluation dans les disciplines:**

L'élève est évalué dans les différentes disciplines (français, mathématiques, LV1, LV2, physique-chimie, SVT, histoire-géographie, EPS, technologie, arts plastiques).

❖ **Evaluation du niveau de maîtrise des 8 composantes du socle:**

• Exemples:

- ✦ les méthodes et outils pour apprendre;
- ✦ La formation de la personne et du citoyen;
- ✦ Les représentations du monde et l'activité humaine;

Les critères d'affectation

29

- Les autres critères sont:
 - ❖ L'ordre des vœux de l'élève et sa famille;
 - ❖ Le nombre de places disponibles;
 - ❖ La zone géographique;
 - ❖ L'acceptation d'une dérogation (liée à un handicap ou une nécessité de soins).

Les personnes pour s'informer

30

- Le professeur principal

Il est l'interlocuteur privilégié de l'élève tout au long de l'année.

- Le psychologue de l'éducation nationale (psy EN)

Au collège ou au CIO, il apporte une aide lors d'un ou plusieurs entretiens, avec ou sans la famille, pour définir et approfondir le projet d'orientation de l'élève.

- Le professeur-documentaliste

Au CDI, il apporte l'aide nécessaire pour trouver l'information utile à la construction du projet d'orientation (filière, secteurs professionnels, métiers...).

Pour rencontrer un psy EN

31

- **Au collège Jean Charcot:**

Madame FRANC propose une permanence le lundi toute la journée.

Tél: 04 72 38 81 81 (demander la vie scolaire)

- **Au CIO Lyon Ouest:**

L'équipe des psy EN propose des permanences du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h (Pas de rendez-vous le mardi matin).

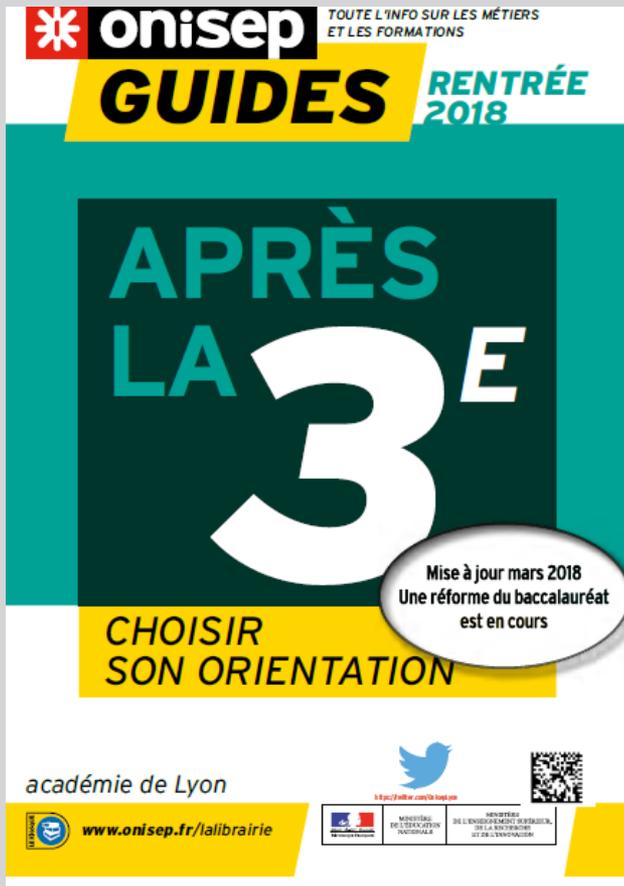
Le CIO est ouvert pendant les congés scolaires.

Tél : 04 78 47 82 47

Les outils pour l'orientation

32

- Guide « Après la 3^e »



- Sites internet

- Site Onisep :
www.onisep.fr



- Site de l'académie de Lyon:
www.ac-lyon.fr



Les études après la 3^e

33

